

Sommaire

Conseil municipal du 9 novembre 2007	4-8
Conseil municipal du 7 décembre 2007	9-10
Conseil municipal du 4 janvier 2008	11-14
Budget 2008	15

Urbanisme

Aménagement de la Place Anne de Méjanès	16-19
---	-------

Fêtes et cérémonies

Voeux du Maire	20
Médaillés du travail	20
Départ à la retraite de M. KULPMANN	21
Nouveaux nés, nouveaux arrivants	21

Vivre à Argancy

Bibliothèque	22
Exposition intercommunale "la Gourmandise"	23
Concours des maisons fleuries	24
A savoir	25
Gardes des médecins	26
Etat-civil	27
Manifestations du trimestre	28



Edito

Tout d'abord je tiens à remercier l'ensemble des habitants de notre commune de s'être déplacé si nombreux le 9 mars 2008 pour les élections municipales. Nous n'avons pas atteint les chiffres record de participation mais, c'est avec plus de 72 % de suffrages exprimés que se sont déroulés ces élections, dans notre commune.

La liste que je conduisais a été élue au premier tour de scrutin avec une majorité très confortable. C'est le résultat du travail réalisé lors des précédents mandats et de notre programme pour celui à venir. En mon nom et en celui de l'équipe, je vous remercie de nous faire confiance.

Depuis le travail n'a pas manqué.

Nous avons élu le maire et les adjoints, défini les responsabilités de chacun dans les différentes commissions et représentations communales et inter-communales.

Notre tâche de tous les jours :

- l'aménagement de la Place Anne de Méjanès,
- les dossiers en attente (urbanisme, juridique...),
- l'organisation des commissions,
- les rencontres avec les associations,
- la mise en place de la nouvelle équipe de la communauté de communes de Maizières-lès-Metz.
Je tiens personnellement et publiquement par cet article, à féliciter M. Roland MARTIN pour son élection en tant que vice-président. Nous serons ainsi encore plus impliqués dans cette instance. C'était la grosse interrogation lors de la campagne électorale: « Comment se fait-il que notre commune n'est pas une place de vice-président ? » C'est désormais fait et nous en sommes fiers.
- les rencontres avec la D.D.E.
- la participation à différentes assemblées générales d'associations communales, et inter communales dont nous sommes parties prenantes.

Encore merci pour votre confiance.

Patrick ROZAIRE

Maire de la Commune d'Argancy

Tarifs des services municipaux 2008

Garderie

Le conseil municipal, après débat, décide d'appliquer des tarifs garderie dégressifs en lien avec le revenu du ou des parents ayant la garde de l'enfant. Le tarif est calculé en fonction du quotient familial.

- ✓ Quotient familial inférieur à 2 000 € : 1,20 € de l'heure
- ✓ Quotient familial compris entre 2 000 € et 6 600 € : 1,30 € de l'heure
- ✓ Quotient familial compris entre 6 601 € et 13 300 € : 1,40 € l'heure
- ✓ Quotient familial supérieur à 13 300 € : 1,50 € l'heure
- ✓ En cas de non communication du revenu imposable : 1,50 € l'heure
- ✓ **Heure de garderie après 18 h 30 :** 3,15 €

Repas

Les tickets repas sont fixés à 3 € et l'heure de garderie est payable séparément.

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 2 voix contre, accepte les tarifs ainsi présentés.

Monsieur le Maire est chargé de leur application et de l'information aux parents concernés.

Salle des fêtes

Le conseil décide une augmentation de 2 %.

		Habitants hors de la commune	Habitants de la commune
	Caution de la salle	600 €	600 €
24 heures	Petite salle	126 €	63 €
	Grande et petite salle	250 €	123 €
	Cuisine	99 €	84 €
48 heures	Petite salle	230 €	115 €
	Grande et petite salle	468 €	234 €
	Cuisine	99 €	84 €
Vaisselle	Service ordinaire	47 €	47 €
	Service cérémonie	94 €	94 €

Vaisselle

Tarifs de location de la vaisselle

- ✓ Service ordinaire
180 couverts : 47 €
- ✓ Service de cérémonie
150 couverts : 94 €
- ✓ Service ordinaire
50 couverts : 27 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette augmentation et le tableau ainsi établi.

Salle de la Mairie annexe à Rugy

Pour la salle de la mairie annexe de Rugy, le tarif, accepté à l'unanimité, est identique à celui de la petite salle de la salle des fêtes, soit pour 24 heures :

- ✓ 63 € pour les habitants de la commune,
- ✓ 126 € pour les habitants hors de la commune,
- ✓ pas de location au-delà de 24 heures

Chèques loisirs et bibliothèque

Les chèques loisirs, existants en 2007, sont reconduits en 2008 ainsi que l'abonnement à la bibliothèque.

Achat de terrain

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du notaire Maître SIMON. Celui-ci informe le conseil que l'achat du terrain, appartenant à Monsieur et Madame CABOT, parcelle n° 331 section 3, peut se faire. La mainlevée de l'inscription prise entre les anciens propriétaires, les époux LUDWIG, ayant été obtenue, la vente peut se réaliser.

Le conseil municipal, après débat, décide à l'unanimité, l'achat de cette parcelle au prix de 600 €. Monsieur le Maire est chargé d'engager les transactions, promesse de vente, avec les propriétaires pour réaliser cette vente au profit de la commune. Cette opération est à réaliser chez le notaire, Maître SIMON Jean-Michel à Vigy.

Classement zone 2NA

La modification du POS étant en cours, le responsable de l'entreprise Groupe Opéra Construction Lorraine, Monsieur Patrick GUZZO demande le classement de la parcelle n°102 section 3 en zone 1NA. Celle-ci est classée en zone 2NA. Le conseil municipal, après débat, décide par 11 voix pour et 2 abstentions de conserver le classement en 2NA de la parcelle n°102 section 3. C. Monsieur le Maire est chargé d'informer la société Groupe Opéra Construction Lorraine de cette décision.

Travaux de voirie chemin du Moulin de Rugy

Monsieur le Maire présente un avenant n°1 au marché adapté **travaux de voirie rue et chemin du Moulin à RUGY.**

✓Avenant n° 1 : 5 706,35 € HT soit 6 824,79 € TTC
✓Marché initial : 38 994,20 € HT soit 46 637,06 € TTC

Nouveau montant total : 44 700,55 € HT soit 53 461,85 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant n°1 du marché **travaux de voirie rue et chemin du Moulin à Rugy**, d'un montant de 5 706,35 € HT portant le marché adapté à 44 700,55 € HT. Monsieur le Maire est autorisé à signer cet avenant et à faire exécuter les travaux prévus au marché.

Chemin du Moulin et
rue du Moulin à Rugy



Prime de fin d'année

Le conseil municipal,

- ▶ Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions;
- ▶ Vu l'article 20 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires;
- ▶ Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 88;
- ▶ Vu le décret n°97-1223 du 26 décembre 1997, portant création de l'indemnité d'exercice de mission des Préfectures aux agents susceptibles d'y ouvrir droit;

Fixe le montant de l'indemnité variant entre 0,8 et 1,5 fois des sommes de référence suivantes :

- ✓ secrétaire de Mairie : 1 295,00 €
- ✓ adjoint administratif : 1 220,00 €
- ✓ agent spécialisé des écoles : 1 190,00 €
- ✓ adjoint technique : 1 190,00 €
- ✓ adjoint d'animation : 1 190,00 €

Fixe les critères d'attribution ainsi qu'il suit :

- ✓ modulations éventuelles en fonction de la responsabilité assurée,
- ✓ manière à servir,
- ✓ absentéisme,
- ✓ au prorata du temps de travail.

Décide que cette indemnité sera versée en une seule fois avec le salaire de novembre.

Décide que cette indemnité sera versée aux stagiaires, titulaires, temps complet et temps non complet.

Décide que les montants votés seront revalorisés selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'Etat.

Charge Monsieur le Maire de procéder aux attributions individuelles, en tenant compte des plafonds déterminés par la réglementation et des critères d'attribution ci-dessus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer le paiement de cette prime au personnel inscrit aux effectifs de la commune le 1^{er} novembre de l'année.



Décision modificative de crédit

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les décisions modificatives de crédit suivantes :

Investissements					
Dépenses			Recettes		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
2315-253	Place A. de Méjanès	21 000,00	1021	Autofinancement	- 7 000,00
			10222	FCTVA	28 000,00
	Total chap. 16	21 000,00			
	TOTAL	21 000,00		TOTAL	21 000,00

Investissements					
Dépenses			Recettes		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	4 000,00	74	Dotation, subvention et participation	2 000,00
6135	Locations mobilières	4 000,00	74832	Attribution fonds départemental taxe professionnelle	2 000,00
012	Charges de personnel et frais	3 000,00			
6411	Personnel titulaire	10 000,00			
64161	Emploi jeunes	- 7000,00			
23	Virement section investissement	- 7 000,00			
22	Dépenses imprévues	2 000,00			
	TOTAL	2 000,00		TOTAL	2 000,00

Avenant travaux de démolition

À l'avancée des travaux de démolition exécutés par l'entreprise BOYON, Monsieur le Maire et l'équipe chargée du suivi des travaux ne souhaitent pas garder la maison d'habitation vu les murs lézardés et la toiture en mauvais état.

L'entreprise BOYON estime ces travaux supplémentaires à 6 610,00 € HT. Monsieur le Maire soumet au conseil un devis de 6 610,00 € HT complémentaire au premier devis s'élevant à 13 600,00 € HT.

Montant total des travaux de démolition : 20 210,00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces travaux supplémentaires de démolition et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant. Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de cette décision.



Personnel RATIOS "promus-promouvables"

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée).

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé "ratio promus-promouvables", est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 15 octobre 2007, Monsieur le Maire propose à l'assemblée, de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité à 100 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité des membres présents les ratios ainsi proposés.



Lanterne devant l'école, du moins ce qu'il en reste.

Achat matériel d'éclairage public

En vue de remplacer les lanternes cassées et détériorées sur l'aire de jeux devant les écoles, Monsieur le Maire propose de remplacer les 4 luminaires cassés par des luminaires de type STILLA, plus difficiles à détériorer.

✓ Nombre 5, prix unitaire 410 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cet achat permettant le remplacement des luminaires sur l'aire de jeux.

Demande de subvention

Monsieur Albert D'AMATO présente au conseil une demande de "Projet Artistique et Culturel", soutenu par une classe de l'école élémentaire.

Ce projet comprend l'intervention d'une artiste et la réalisation, tout au long de l'année scolaire, d'objets artistiques, donnant ainsi une nouvelle dimension à l'éveil des élèves.

Le plan de financement, outre le Conseil Général et l'école élémentaire, inclut une subvention de la commune à hauteur de 500 € pour l'année.

Le conseil, après un vote de 4 voix pour, 6 contre et 3 abstentions, n'accepte pas cette proposition.

Projet de police municipale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancée des rencontres intercommunales entre les communes de Ay-sur-Moselle, Chailly-Lès-Ennery, Ennery, Flévy, Malroy, Trémery et Argancy pour la mise en place d'une police municipale.

La solution retenue est la création d'un service de police municipale géré par la commune d'Ennery et mis à disposition des six autres communes citées. Cette mise à disposition serait déterminée par une convention établie, approuvée et signée par toutes les communes adhérentes. Les conditions et modalités de gestion et de mise à disposition du service de police de la commune d'Ennery y seraient spécifiées.

A la présentation du projet de convention et sachant que le conseil municipal d'Ennery, a donné un avis favorable lors de sa réunion du conseil municipal du 14 novembre 2007 et sollicite l'avis des différents conseils municipaux avant une signature définitive de la convention, Monsieur le Maire soumet à l'avis du conseil le projet ainsi présenté.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de mise à disposition de la police municipale d'Ennery pour intervenir dans la commune d'Argancy selon les clauses déterminées dans une convention signée entre les différentes communes. Cet accord n'est valide que si toutes les communes concernées, soit : Ay-sur-Moselle, Chailly-Lès-Ennery, Ennery, Flévy, Malroy, Trémery et Argancy en soient signataires.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'informer les différentes communes concernées par le service de police municipale. L'accord définitif fera l'objet d'une décision du conseil municipal lors de la réunion prévue en janvier 2008. La mise en place, en cas d'accord, se fera le plus tôt possible, début 2008 à la date de la signature de la convention.



Maîtrise d'oeuvre travaux d'aménagement voirie place Anne de Méjanès

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les entreprises de maîtrise qui ont répondu à l'appel d'offres pour la désignation de la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la voirie Place Anne de Méjanès, travaux estimés à 290 000,00 € HT.

OMNITECH SCY-CHAZELLES :

✓ 8,1 % de 290 000,00 € HT

TECHNI CONSEIL PONT A MOUSSON :

✓ 8,4 % de 290 000,00 € HT

SATM OLGY :

✓ 6,4 % de 290 000,00 € HT

Le conseil municipal, après examen des offres, décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise maître d'œuvre SATM OLGY aux honoraires de 6,4 % du montant des travaux estimé à 290 000,00 € HT soit 18 560,00 € HT. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat de maîtrise d'œuvre.

Aménagement du parking Place Anne de Méjanès



Etude du bruit produit par l'A4

Monsieur le Maire informe le conseil du document reçu de la SANEF. Ce document est un dossier de consultation des bureaux d'études acoustiques sur des travaux d'études du bruit et une proposition de mise en place de protections adaptées aux mesures.

La SANEF précise :

- ✓ la date de remise des offres de prix est fixée au 10 décembre 2007,
- ✓ la proposition sur le choix de l'attributaire sera soumise à l'approbation du conseil municipal d'Argancy,
- ✓ la commande ne sera passée qu'après signature d'une convention sur le financement à définir, dans l'esprit avancé lors de la réunion du 12 octobre 2007.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette information et accepte la négociation, voire la signature de la convention de financement de la prestation définie et fixée lors de l'appel d'offres en cours. Monsieur le Maire est chargé de donner suite à cette consultation de maîtrise d'œuvre.

Avenant n°2 réfection de la chaussée rue et chemin du Moulin

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des propositions de réfection de la chaussée rue et chemin du Moulin à Rugy suite au désaccord sur les travaux initialement réalisés. Les propositions portent sur la pose d'un tapis macadamisé à la place d'un gravillonnage bicouche réalisé et ne donnant pas satisfaction.

Ces propositions font l'objet d'un avenant n° 2 :

- ✓ Travaux de pose d'enrobés : 22 708,00 € HT
- ✓ Déduction gravillonnage bicouche: -5 280,00 € HT
- ✓ Coût : 17 428,00 € HT
- soit : 20 843,89 € TTC

Cet avenant amène le marché à :

- ✓ Marché initial : 38 994,20 € HT
- ✓ Avenant n° 1: 5 706,35 € HT
- ✓ Avenant n° 2 : 17 428,00 € HT
- ✓ TOTAL : 62 128,55 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant n° 2 du marché. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et faire exécuter les travaux prévus à ce marché.



Gare de triage de Woippy

Monsieur le Maire informe le conseil de l'état d'avancement de l'étude en cours pour établir le PIG (Périmètre d'Intérêt Général) de la gare de triage de Woippy. Les premiers éléments de cette étude viennent remettre en cause l'extension du développement économique du territoire du secteur de Plesnois, Norroy, Fèves et Semécourt.

Le conseil municipal en solidarité avec les autres communes de la Communauté de Communes de Maizières-Lès-Metz désapprouve les premiers éléments de l'étude en cours du PIG gare de triage.

4 janvier 2008

Conseil municipal

Spectacle de marionnettes à la maternelle

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre reçue de Madame la Directrice de l'école Maternelle. Celle-ci sollicite une subvention pour organiser un spectacle de marionnettes pour tous les enfants de l'école maternelle. Le spectacle est prévu le 11 avril 2008 par la troupe **Les 3 chardons**.

✓ Coût du spectacle 320 € sur la base de 70 élèves.

Le conseil municipal, après débat, décide, à l'unanimité d'attribuer une subvention de 320 € pour permettre ce spectacle. Monsieur le Maire est chargé de l'affectation sur le budget futur 2008, de cette subvention.



Création d'une digue pour protéger les écoles des inondations

Dans le cadre de la réalisation du dossier de la loi sur l'eau avec comme projet la création d'une digue de protection contre les inondations, Monsieur l'architecte Régis HENRY a besoin de s'adjoindre un bureau d'étude spécialisé. Il propose au conseil municipal la société SOGREAH.

Le projet est soumis à la procédure d'autorisation, en application de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation prévues par les articles L 214-1 à L 214-6 du Code de l'Environnement.



Détail des prestations

- ✓ Conception des aménagements
- ✓ Diagnostic environnemental
- ✓ Réalisation du dossier
- ✓ Document d'incidence
- ✓ Etat initial
- ✓ Analyse des effets du projet sur l'environnement
- ✓ Mesures réductrices et compensatoires
- ✓ Constitution du dossier

✓ Montant de la rémunération demandée :
6 000 € HT soit 7 176 € TTC

Le conseil municipal, après débat, à l'unanimité accepte la convention proposée par la société SOGREAH, Agence de STRASBOURG-VALPARC, Immeuble Indigo 6B, rue du Parc 67205 OBERHAUSBERGEN et autorise sa signature par Monsieur le Maire qui donnera suite à cette convention.

Etude du bruit produit par l'A4

Suite aux décisions prises en commun entre la commune d'Argancy et la SANEF, une étude de bruit générée par l'autoroute A4 avait été décidée. La SANEF chargée de rechercher le bureau d'études informe la commune du résultat de cette consultation :

- ✓ Société ACOUPHEN : 25 500 € HT
- ✓ Société INGEROP : 43 550 € HT

La SANEF propose à la commune d'Argancy de retenir la société ACOUPHEN et souhaite la signature d'une convention de financement entre les deux parties précisant que le coût de cette opération est pris en charge à raison de 1/3 par la SANEF et 2/3 par la commune d'Argancy.

Le conseil municipal, après débat, accepte, à l'unanimité, le choix de la société ACOUPHEN, la rédaction et la signature de la convention précisant la prise en charge 1/3 et 2/3 de la dépense.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'interpeller les pouvoirs publics pour obtenir des subventions car l'étude et les travaux vont représenter une somme importante.



Aménagement de la place Anne de Méjanès

Monsieur le Maire donne au conseil municipal les résultats de l'appel d'offres ouvert du marché aménagement de la voirie de la place Anne de Méjanès ARGANCY.

Six entreprises ont répondu :

- Jean LEFEBVRE EST : 283 134,04 € H.T
- SCREG : 297 774,53 € H.T
- EUROVIA : 308 518,06 € H.T
- COLAS EST : 287 616,10 € H.T
- TRADEST : 311 778,97 € H.T

La commission d'appel d'offres communale propose au conseil de retenir, vu ses compétences reconnues et le coût, la société Jean LEFEBVRE, dont le montant de l'offre est de 283 134,04 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la société Jean LEFEBVRE retenue par la commission d'appel d'offres communale. Monsieur le Maire est chargé de notifier aux entreprises sa décision et autorise la signature du marché avec Jean LEFEBVRE.



Chauffage des bâtiments communaux

Monsieur le Maire demande à Monsieur Jean-Marie HERLORY de ne pas participer au débat du point à venir, vu sa situation professionnelle.

Monsieur le Maire donne au conseil municipal, les résultats de la consultation des entreprises spécialisées pour l'entretien des appareils de chauffage dans les bâtiments communaux.

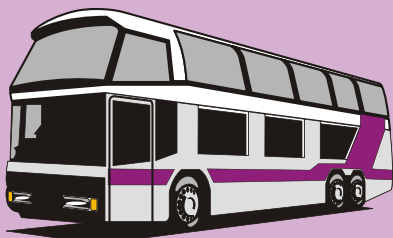
- ✓ Société DALKIA : 9 622,00 € H.T
- ✓ Société HERVE THERMIQUE : 9 100,00 € H.T
- ✓ Société SOLOREC : 8 552,00 € H.T
- ✓ Société CELSIUS : 8 446,00 € H.T

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, après examen des documents joints aux offres, de retenir la société qui a donné le plus de précision sur ses méthodes d'intervention tout en étant bien placée sur le coût.

Le conseil municipal, après débat, par 10 voix pour et 2 abstentions décide de retenir l'entreprise SOLOREC pour l'entretien, en 2008, des installations de chauffage appartenant à la commune d'Argancy. Monsieur le Maire est autorisé à signer ce marché.



Bus scolaires



Cinq entreprises de transport routier pour les écoles primaires et maternelles ont répondu à l'appel d'offres communal.

Au vu des propositions (tableau ci-contre) et de la qualité des bus des différentes sociétés, Monsieur le Maire propose de retenir la société DUPASQUIER.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la société DUPASQUIER pour les transports scolaires 2008. Monsieur le Maire est chargé d'informer les sociétés qui ont répondu à l'appel d'offres, de cette décision.

PRIX PAR JOUR DE FONCTIONNEMENT ET PAR AUTOCAR

	Autocars SCHIDLER	Voyages GERON	Autocars HUNAUT	Autocars DUPASQUIER	Autocars NIMESKERN	Rapides de Lorraine
Piscine Argancy - Amnéville A/R tous les jeudis	130 €	95 €	102 €	88 €	100 €	
Argancy- Montrequienne	150 €	95 €	102 €	90 €	100 €	
Argancy- Château de Malbrouk	300 €	400 € repas et conducteur inclus	340 € + repas conducteur 13 €	255 € (DJ) 390 € (J)	230 €	
Argancy - Metz	200 €	95 €	98 €	115 €	130 €	
Argancy-Amnéville Snowhall	200 €	95 €	102 €	88 €	100 €	
Argancy- cinéma St Julien- lès-Metz	150 €	85 €	92 €	115 €	100 €	
Argancy- piscine Maizières- lès - Metz	150 €	85 €	85 €	78,50 €	80 €	

Gestion du personnel communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des changements de situation du personnel qui vont intervenir dans le premier trimestre 2008.

- ✓ Aux ateliers municipaux, un poste ne sera pas reconduit pour inaptitude. Un employé partant en retraite le 15 mars 2008, il sera nécessaire de pourvoir à son remplacement, une annonce publique sera faite.
- ✓ A la bibliothèque, un poste d'agent sera créé au 01/01/2008 pour 10 heures par semaine. Il permettra à une personne de suppléer l'agent d'animation en poste. L'adjoint administratif employé au secrétariat de mairie verra sa durée de travail passer de 20 heures à 30 heures par semaine.
- ✓ L'agent d'animation déjà en poste à la bibliothèque sera nommé stagiaire à compter du 01/01/2008 pour 10 heures par semaine conformément à l'arrêté qui sera pris par Monsieur le Maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine ces décisions et charge Monsieur le Maire de pourvoir aux besoins de la commune.

Etude pour équiper la commune d'une salle de sports couverte

Sollicitée par la municipalité pour réaliser une étude d'implantation et de faisabilité de construction d'équipements sportifs couverts sur la commune, la société SOVEDAM Nord Lorraine, sise à Yutz 42, esplanade de la brasserie, propose ses services sous la forme d'un contrat de maître d'ouvrage.

OBJET DU MARCHÉ :

Etude de faisabilité et de programmation concernant la création d'un équipement public multi usages à vocation sportive et culturelle.

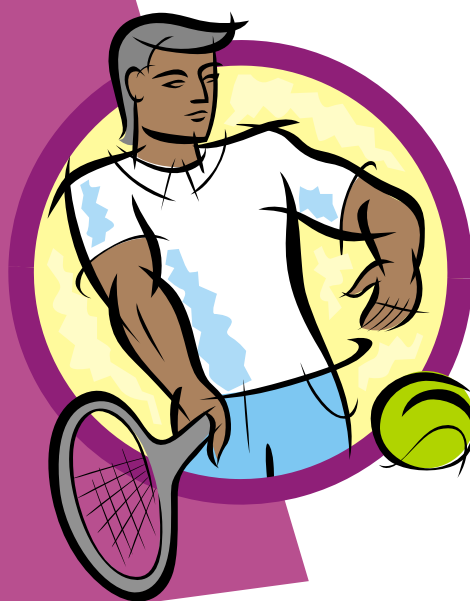
1ère phase

- ✓ Etude, diagnostic technique et environnemental, définition des besoins pour un montant hors taxe de 3500 €.

2ème phase

- ✓ Programmation, budget prévisionnel de l'opération et du calendrier de réalisation pour un montant hors taxe de 5500 €.

Le conseil municipal, après débat, décide à l'unanimité de retenir la première phase et se réserve le droit de statuer sur la deuxième phase au vu des résultats de la première phase. Monsieur le Maire est chargé d'appliquer cette décision.



Occupation du domaine public par les réseaux de gaz

Monsieur le Maire explique que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par un décret n°2007-606 du 25 avril 2007. Monsieur le Maire donne connaissance au conseil de ce décret particulier et propose les éléments suivants :

- ✓ fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public à hauteur de 100 % du plafond de 0.035 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.

Le conseil municipal à l'unanimité, entendu cet exposé et après avoir délibéré, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

Budget 2008



Fonctionnement

INTITULE	REALISE 2006	REALISE 2007	BUDGET 2008
Produits des services et ventes	61 758,26 €	74 806,90 €	71 300,00 €
Impôts et taxes	941 726,00 €	998 296,16 €	998 000,00 €
Dotation, subventions	392 536,88 €	420 462,46 €	405 000,00 €
Autres produits de gestion	158 510,90 €	156 573,90 €	156 000,00 €
Atténuation des charges	15 070,68 €	3 041,30 €	3 000,00 €
Produits financiers	73,00 €	73,49 €	0,00 €
Produits exceptionnels	4 288,49 €	103 145,03 €	3 000,00 €
Produits antérieurs	213 324,13 €	160 699,23 €	163 558,49 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 787 288,34 €	1 917 098,47 €	1 799 858,49 €
Charges générales (1)	383 658,44 €	349 572,08 €	441 000,00 €
Charges de personnel	448 236,40 €	463 847,90 €	463 000,00 €
Autres charges de gestion courante	100 438,26 €	112 476,94 €	180 000,00 €
Charges financières	18 768,42 €	21 405,58 €	31 000,00 €
Charges exceptionnelles	3 598,74 €	4 233,30 €	4 000,00 €
Dépenses imprévues	1 574,13 €		12 858,49 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	954 700,26 €	951 535,80 €	1 059 858,49 €

(1) L'augmentation des charges générales est due au coût estimé de la police municipale (36 000 €) et celui de l'énergie : gaz et électricité (+ 1 200 €)

En investissements 2008, il est prévu en dépenses :

✓ Aménagement route des étangs	130 000,00 €
✓ Aménagement place Anne de Méjanès	480 000,00 €
✓ Mise hors d'eau et aménagement groupe scolaire	700 000,00 €
✓ Travaux divers	76 000,00 €



Taxes communales

Le taux des taxes pour 2008 reste le même qu'en 2007 soit :

✓ Taxe d'habitation	9,20
✓ Taxe foncière propriétés bâties	9,04
✓ Taxe foncière propriétés non bâties	36,77

Il est bon de rappeler que ces taux comprennent la part de la communauté de communes de Maizières-Lès-Metz, reversée à celle-ci.

La communauté de commune perçoit la totalité de la taxe professionnelle et la part communale est reversée à la commune.



Place Anne de Méjanès

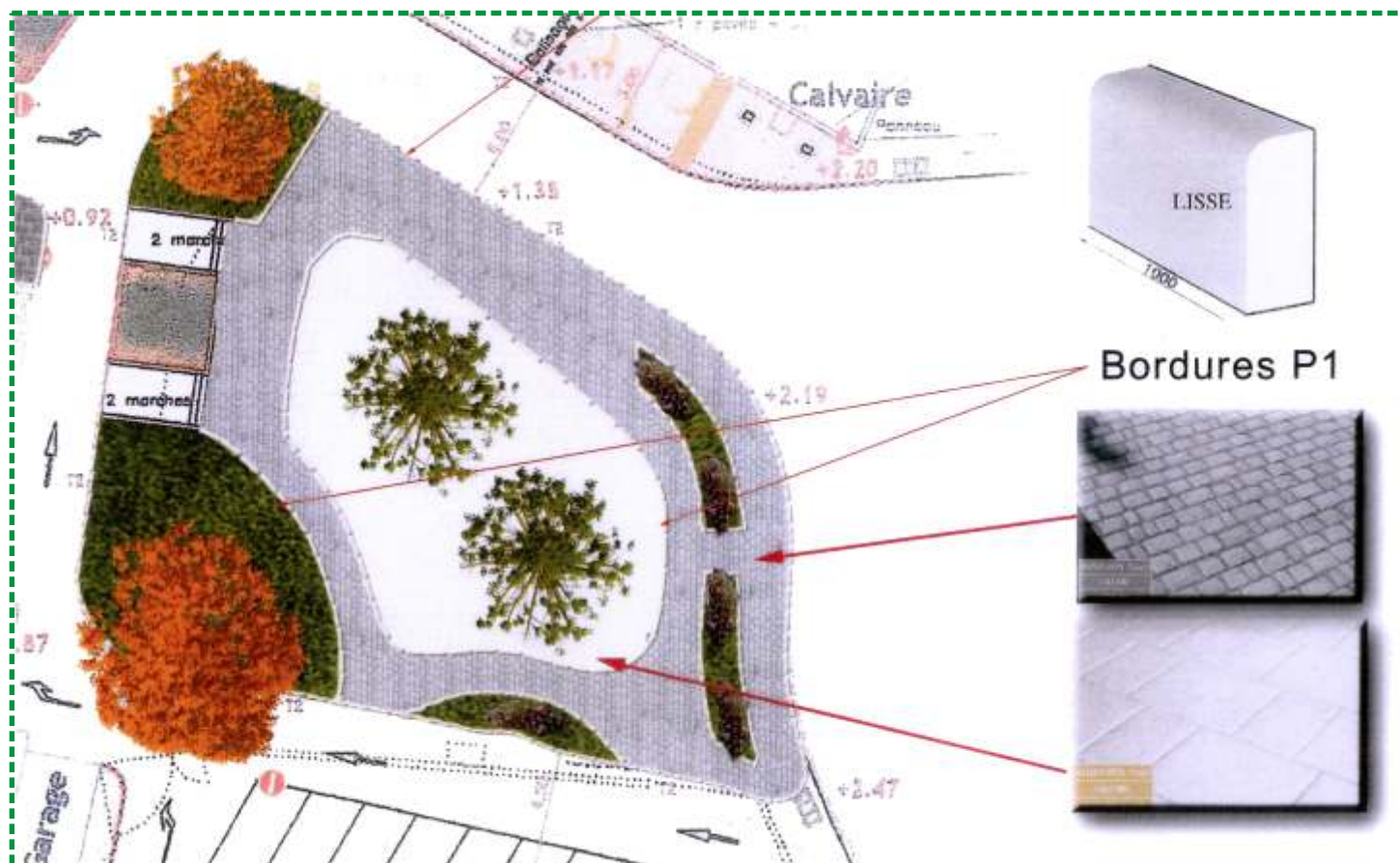
Dernier grand chantier d'aménagement de la voirie et du domaine public, la Place Anne de Méjanès représente une dépense importante : près de 500 000 € sans tenir compte de l'achat de l'ancienne ferme Hennequin.

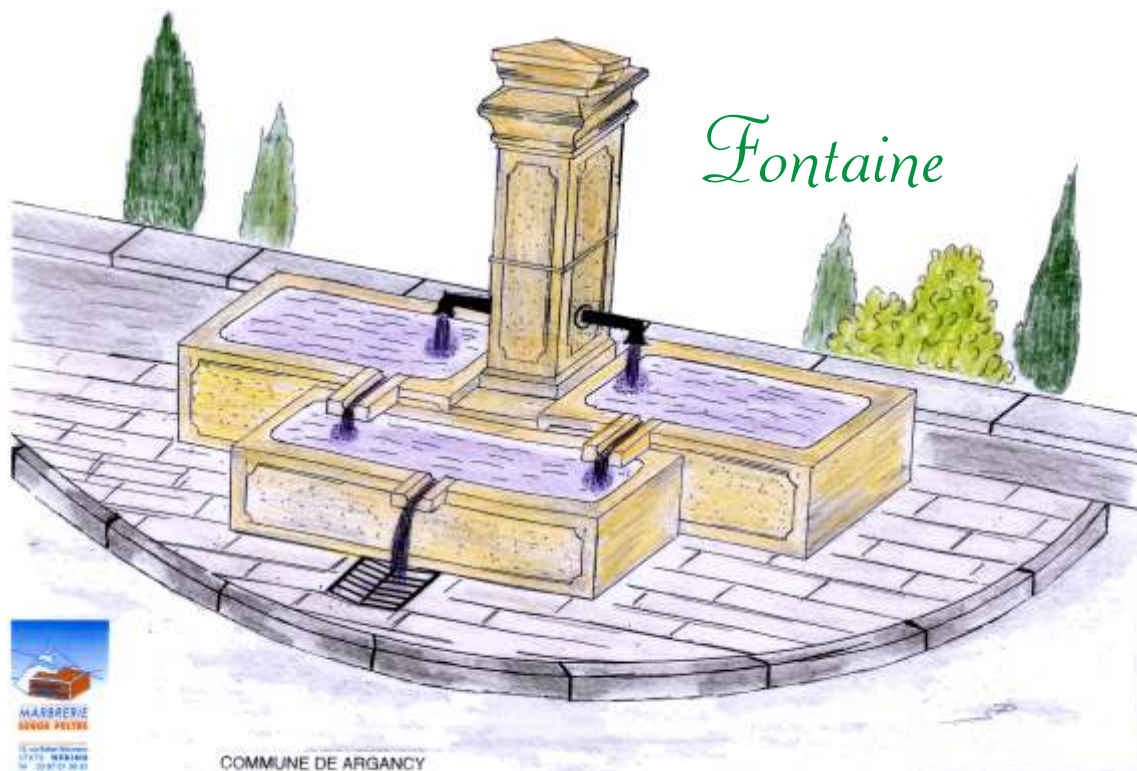
La place comprendra des espaces de stationnement, un espace piétonnier et des équipements républicains. Au début du vingtième siècle, elle comprenait une fontaine à proximité du calvaire et quatre arbres, deux tilleuls et deux marronniers.

Dans l'aménagement de l'espace piétonnier, dallé et pavé, nous retrouverons la fontaine, des arbres et des espaces verts. A celui-ci s'ajoute l'espace jardin du presbytère. Le presbytère a été rétrocédé à la commune.

Pour rappeler que nous sommes une République, que nous souhaitons le rester et que nos anciens comme nous se sont battus pour cette République, un monument rappelant notre devise « Liberté, Egalité, Fraternité » sera érigé bien en vue sur cette place. Nous honorerons ainsi ceux qui ont donné leur vie pour notre pays.

Dans le centre du village d'Argancy, ces travaux seront complétés par des aménagements associatifs et locatifs qui vous seront présentés avant réalisation.



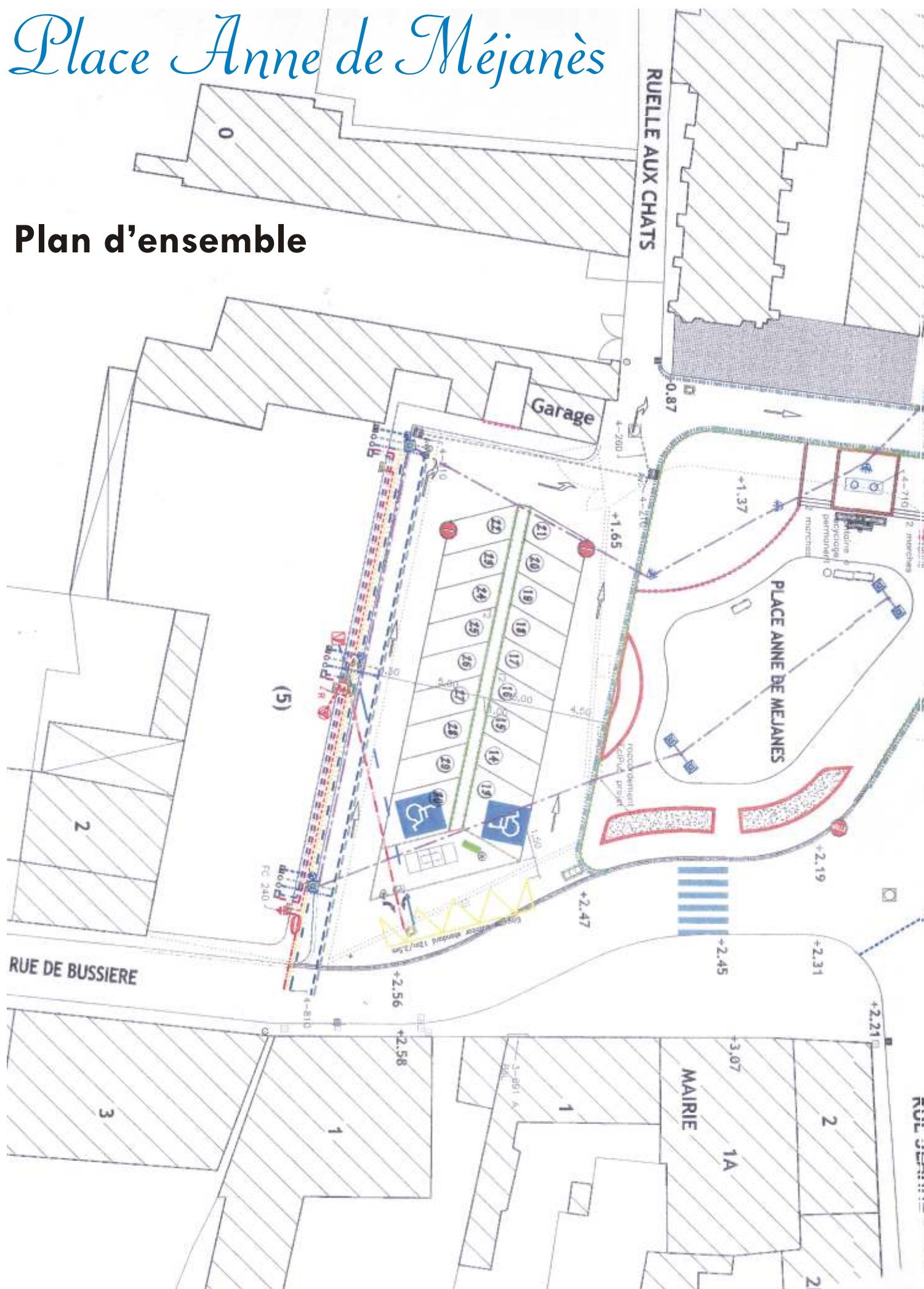


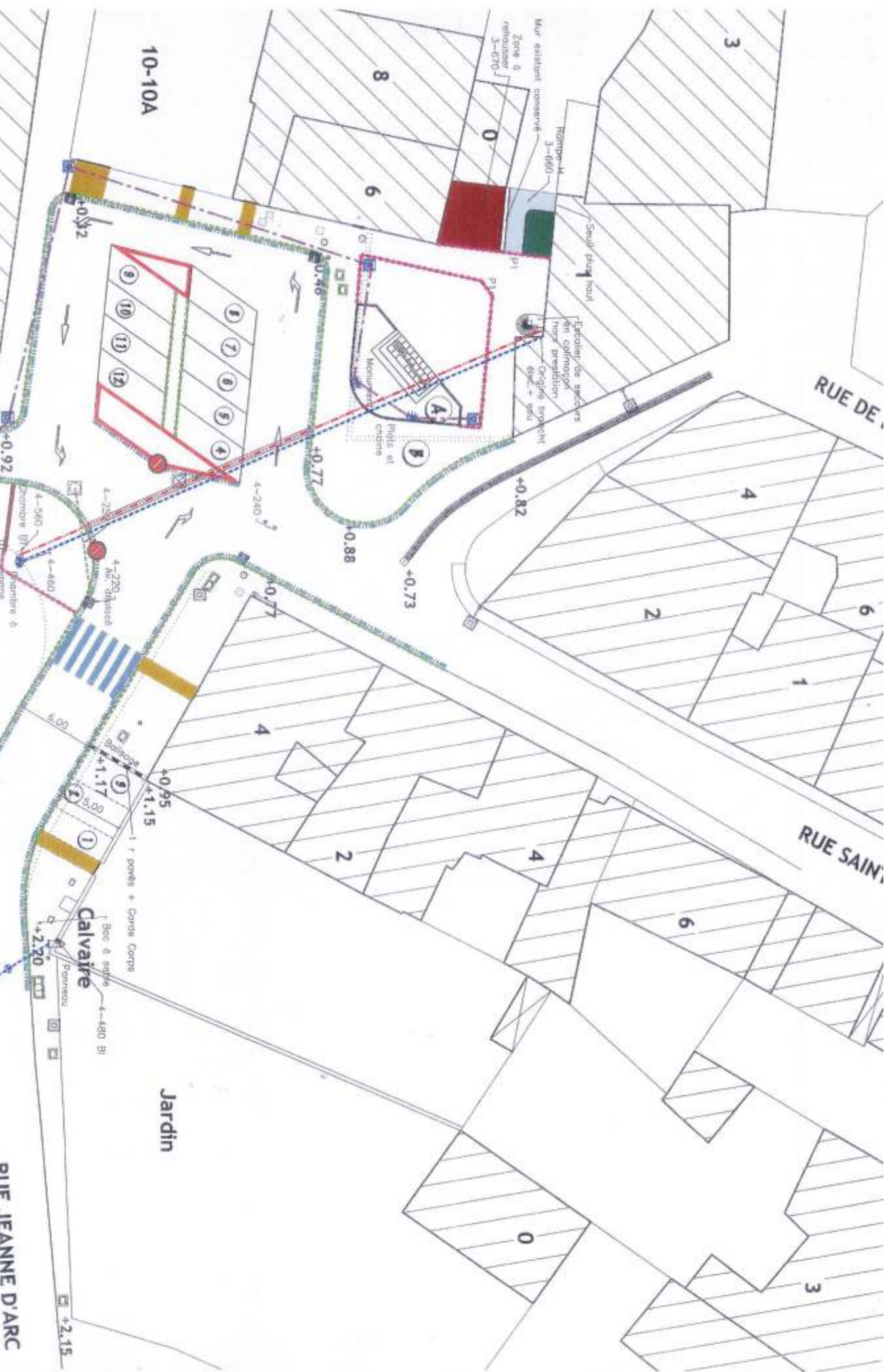
Monument du souvenir



Place Anne de Méjanès

Plan d'ensemble





Concert du Nouvel An

Voeux du maire

C'est avec une certaine émotion que Monsieur Martin, Maire d'Argancy, a pour la dernière fois de son mandat, présenté ses voeux et ceux du conseil municipal lors du traditionnel concert du Nouvel An, le 6 janvier dernier. Nous remercions l'Harmonie Intercommunale de la Rive Droite pour ce moment musical.

La dégustation de la traditionnelle galette des rois a clôturé cette manifestation.



Médailles du travail

Médaille d'honneur agricole

- Joëlle DEDON

Médaille grand or : 40 ans

- Paul BLANQUE
- Roland HEINTZ
- Vincent VITRANO

Médaille d'or : 35 ans

- Georges BACH
- Lysiane HAUT
- Roman IVANOV
- Marie-Claire JUNGSMANN
- Gérard LIBRALON

Médaille de vermeil : 30 ans

- Philippe BIESEN
- Marc DURAND
- Fabienne GERBER
- Christian GEORGES
- Bernard KRITTER
- Bernard PICARD
- Pierrette RIVIERE

Médaille d'argent : 20 ans

- Xavier GOUJON
- Monique LALLIER
- Eric SUZANNE



Départ à la retraite de

Après 21 ans passés aux ateliers municipaux, Monsieur Roger KULPMANN a fêté son départ à la retraite le 28 février 2008.

Chargé de l'entretien des biens de la commune, il a su tout au long de sa carrière mettre son talent et ses doigts en or, au service du patrimoine d'Argancy. Nous lui souhaitons une retraite heureuse et bien remplie !



Roger Kulpmann



Nouveaux nés Nouveaux arrivants

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons célébré le 10 février dernier, l'arrivée dans notre village de nouveaux habitants, des petits comme des plus grands !

Cette cérémonie a également permis de remettre les médailles du travail aux personnes les plus méritantes.

Un verre de l'amitié a clôturé joyeusement cette manifestation.

Félicitations à tous et à toutes !



Concours des maisons fleuries

Dans la continuité des années précédentes, la commune met en place un concours portant sur le fleurissement des maisons du village. Toutes les habitations se trouvant sur le territoire de la commune d'Argancy sont concernées. Un jury composé de membres du conseil municipal, de bénévoles et de personnes extérieures à la commune est créé pour la circonstance. La participation des maisons est soumise à la discrétion du jury. Seul ce dernier, a la possibilité d'inscrire les participants au concours, selon des critères définis. Les habitations sélectionnées seront visitées plusieurs fois pendant l'été, sans que les propriétaires n'en soient avisés.

Critères de sélection

- 🌀 Le retour à l'identité mosellane dans le choix des variétés de plantes. Réhabilitons les fleurs de nos grands-mères !
- 🌀 L'harmonie générale se dégageant des arrangements
- 🌀 L'équilibre entre les parties vertes et les parties fleuries.
- 🌀 La cohérence du fleurissement avec l'habitation.
- 🌀 Les idées mettant en valeur un élément remarquable du domaine
- 🌀 Le soin apporté aux plantations tout au long de l'été.



Chaque maison sera considérée comme un tout : qu'elle soit en bord de route, en retrait, entourée d'une cour, d'un jardin. L'appréciation tiendra compte de cet élément fondamental.

Le jury vous rappelle qu'il attend un effort d'originalité supplémentaire de la part des personnes ayant été primées en 2007 pour les faire concourir.

Les décisions du jury ne pourront être remises en cause. Les membres du jury ne pourront concourir.

Chaque participation retenue par le jury sera récompensée.

Une remise des prix, accompagnée d'une exposition photos permettra de revivre les bons moments du concours.

2^{ème} édition **PRINTEMPS** au château d'Urville

**Samedi 7 et
Dimanche 8
juin 2008**

Organisé par la société
d'Horticulture de la Moselle
et l'Ecole du Paysage



Venez découvrir l'univers des jardins. Promenades expositions, ventes et animations dans les jardins du château

Horaires des messes

Avril 2008

- Dimanche 20 avril 10h30

Mai 2008

- Jeudi 1er mai 10h30 (Ascension)
- Samedi 10 mai 18h00 (Pentecôte)
- Dimanche 25 mai 9h00

Juin 2008

- Dimanche 8 juin 10h30
- Samedi 28 juin 18h00

Juillet 2008

- Dimanche 13 juillet 9h00



Notre bibliothèque municipale a bien évolué depuis sa création et ouverture le 18 mai 2005.

La BDP nous a prêté 2000 livres, auxquels nous avons pu ajouter quelques dons de nos lecteurs. Le démarrage s'est fait en douceur mais les lecteurs se sont vite pris au virus de la lecture. Petits et grands ont commencé à fréquenter régulièrement la bibliothèque en 2006 avec une progression régulière et l'année 2007 a vu une augmentation de 44 nouveaux lecteurs.

Les enfants représentent 60% des lecteurs et les adultes occupent les 40% restants.

A l'heure actuelle, nous tournons à 3500 livres, grâce à la subvention conséquente de la Mairie dès le départ, les 2€ par habitant chaque année pour l'achat des nouveautés, et 2 subventions obtenues par le CNL d'un montant de 1600 € chacune.

Nous avons pu gâter les enfants avec de nouvelles bandes dessinées qui sont la primeur de leur choix, et acheter des nouveautés littéraires pour les adultes, friands du dernier best-seller révélé à la télévision, sur un magazine ou sur internet.

Nouveau règlement

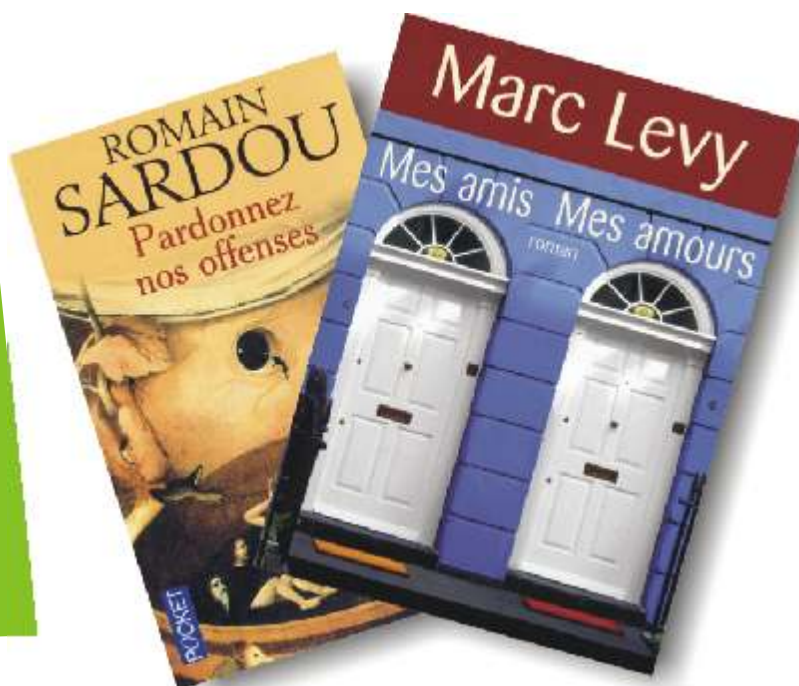
Depuis le 1er janvier, le règlement a changé pour le nombre des prêts :

⇒ il est accordé actuellement 3 livres par personne pour 3 semaines au lieu de 2.

Notre fond actuel étant plus important, cela nous permet d'augmenter le nombre des prêts. La cotisation n'augmente pas et reste à 2 € pour l'année à partir de 16 ans.

Nous demandons à chaque lecteur de ramener les livres avant l'expiration du délai de 3 semaines, afin que chacun puisse profiter des dernières nouveautés.

Nous vous souhaitons à tous bonne lecture et n'oubliez pas que vos suggestions seront toujours les bienvenues.



Une nouvelle équipe

A dater du 1er janvier 2008, la bibliothèque change de personnel.

Vous ne verrez plus Evelyne et Jean-Louis qui se sont beaucoup investis dans l'élaboration de la bibliothèque et l'exposition en décembre 2007. Ils garderont un bon souvenir de ces 3 années de bénévolat au contact des adultes et des enfants de la commune et remercient les lecteurs d'avoir créé un point de rencontre sympathique aux heures d'ouverture le mercredi et le vendredi.

Sophie GERARDIN et Aline PIERSON travailleront 10h chacune, pour apporter une nouvelle touche personnelle à l'ensemble de la bibliothèque.

Elles vous accueilleront gentiment, en vous apportant les conseils dont vous pourriez avoir besoin pour le choix d'un livre.



Exposition intercommunale

La gourmandise

L'exposition sur la « gourmandise » a été un succès honorable malgré le peu de commodité dont nous disposons. Nous y avons mis tout notre cœur, pour créer une ambiance de repas de fêtes avec des objets du début du siècle, obtenus grâce à certains de nos lecteurs qui nous ont accordé leur confiance.

Un livre récapitulatif sur les menus anciens depuis la préhistoire jusqu'en 2002, a été relié et déposé à la bibliothèque d'Argancy. Chaque commune participante a également reçu un livret de menus anciens. Vous pouvez les consulter sur place dans chaque bibliothèque, et si vous désirez un menu, nous pouvons vous le photocopier sur simple demande.

L'atelier pliage de serviettes a intéressé les petits et les grands et chaque personne a pu repartir avec quelques modèles à réaliser pour les fêtes de fin d'année.

L'atelier sur les règles du savoir-vivre pour placer les couverts n'a pas manqué d'intérêt et a attiré les adultes et les enfants.

Nous sommes contents d'avoir pu réunir une centaine de personnes pour cette exposition et nous essayerons de faire encore mieux la prochaine fois.

Les enfants n'ont pas été oubliés pour cette exposition. Ils devaient réaliser dessins, poèmes ou menus humoristiques selon leur âge. Les gagnants se sont vus attribuer un livre de lecture, et pour les moins chanceux un ballotin de bonbons et un marque-page avec l'heure, qu'ils ont reçu en janvier.

81 enfants ont participé au concours et nous les en remercions ainsi que les institutrices qui se sont beaucoup investies pour les aider.

Concours pour les enfants



Exposition d'objets anciens

Reconstitution d'une table de fête avec de la vaisselle ancienne



Les enfants de la maternelle et du CP devaient dessiner une coupe de fruits.



Médecins

Dr Céline JOIE

49, rue de Metz
57640 OLGY
Tél.: 03 87 30 34 02

Dr Renaud LANDMANN

49, rue de Metz
57640 OLGY
Tél.: 03 87 77 72 60

Dr Audrey CLAUS

2, rue du Presbytère
57 640 VIGY
Tél.: 03 87 80 58 63

Dr Serge DUMONT

7 avenue Charlemagne
57640 VIGY
Tél.: 03 87 77 98 20

Dr Marylène CHUDZY

51, rue de Metz
57300 AY-SUR-MOSELLE
Tél.: 03 87 73 85 00

Dr Pascal VALANCE

60, Grand rue
57300 TREMERY
Tél.: 03 87 73 70 82

Dr Pierre SCHMITT

9, rue du Presbytère
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 93 40

Dr Daniel HENLE

13, Place R. Schumann
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 91 00

AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
1 M JOIE	1 J F.travail/Ascension	1 D Justin	1 M DUMONT
2 M JOIE	2 V Boris	2 L VALANCE	2 M Martinien
3 J Richard	3 S Jacques /Philippe	3 M VALANCE	3 J Thomas
4 V Isidore	4 D Sylvain	4 M Clotilde	4 V Florent
5 S Irène	5 L JOIE	5 J Igor	5 S Antoine-Maire
6 D Marcellin	6 M JOIE	6 V Norbert	6 D Marietta
7 L CHUDZY	7 M Gisèle	7 S Gilbert	7 L JOIE
8 M CHUDZY	8 J VICTOIRE 1945	8 D Médard	8 M JOIE
9 M Gautier	9 V Pacôme	9 L CHUDZY	9 M Amandine
10 J Fulbert	10 S Solange	10 M CHUDZY	10 J Ulrich
11 V Stanislas	11 D PENTECOTE	11 M Barnabé	11 V Benoît
12 S Jules	12 L L. De Pentecôte	12 J Guy	12 S Olivier
13 D Ida	13 M CLAUS	13 V Antoine	13 D Henri/Joël
14 L CLAUS	14 M CLAUS	14 S Élisée	14 L FNATIONALE
15 M CLAUS	15 J Denise	15 D Fête des pères	15 M HENLE
16 M Benoît Labre	16 V Honoré	16 L JOIE	16 M ND. Mt Carmel
17 J Anicet	17 S Pascal	17 M JOIE	17 J Charlotte
18 V Parfait	18 D Éric	18 M Léonce	18 V Frédéric
19 S Emma	19 L LANDMANN	19 J Romuald	19 S Arsène
20 D Odette	20 M LANDMANN	20 V Silvère	20 D Marina
21 L HENLE	21 M Constantin	21 S Rodolphe	21 L SCHMITT
22 M HENLE	22 J Émile	22 D Alban	22 M SCHMITT
23 M Georges	23 V Didier	23 L HENLE	23 M Brigitte
24 J Fidèle	24 S Donatien	24 M HENLE	24 J Chrsitine
25 V Marc	25 D Fête des mères	25 M Prosper	25 V jacques
26 S Alida	26 L SCHMITT	26 J Anthelme	26 S Anne-Joachim
27 D Souv. Déportés	27 M SCHMITT	27 V Fernand	27 D Nathalie
28 L DUMONT	28 M Germain	28 S Irénée	28 L VALANCE
29 M DUMONT	29 J Aymar	29 D Pierre/Paul	29 M VALANCE
30 M Robert	30 V Ferdinand	30 L Martial	30 M Juliette
	31 S Visitation		31 J Ignace

Les permanences de gardes vont du Lundi 8H au Lundi suivant 8H

Pharmacies de garde

Secteur Hagondange Tél.: 03 87 58 53 00
Secteur Metz-ville Tél.: 03 87 36 97 97
Secteur Thionville sud Tél.: 03 82 50 94 89

Services d'urgence

Centre anti-poison Tél.: 03 82 85 26 26
Pompiers Tél.: 18
Samu Tél.: 15
Police Tél.: 17

Etat-civil

La municipalité n'est pas avertie officiellement de toutes les naissances des enfants dont les parents habitent la commune. Merci de nous informer de l'arrivée de votre bébé. Nous nous ferons un plaisir de l'annoncer dans le bulletin municipal.

Naissances

LERASLE Lucas né le 2 janvier 2008



Mariages



Expression libre

Le conseil municipal propose aux personnes qui le désirent, une page "Expression libre" dans le bulletin municipal Argancy 2008.

Nous garantissons l'édition des textes sans coupure ni retouche. Cependant, nous nous réservons le droit de ne pas imprimer un texte qui nous semblerait diffamatoire ou qui porterait atteinte à la dignité des personnes (nommées ou non).

Décès

Marguerite PIERSON décédée le 10 janvier 2008

René HUMBERT décédé le 22 janvier 2008

Gérard MENGONI décédé le 22 février 2008

Comment recevoir Argancy 2008 quand on n'habite plus la commune ?

Le travail et la vie actuelle nous obligent à nous déplacer. Les personnes qui ont quitté la commune ont souvent la nostalgie de leur ancien village et aimeraient peut-être recevoir cette brochure. Si vous connaissez un parent, un ancien d'Argancy pour qui c'est le cas, nous pouvons vous fournir un ou plusieurs exemplaires que vous vous chargerez de transmettre (jusqu'à épuisement des stocks).



Dates arrêtées le 15 avril 2008

Manifestations du trimestre

Avril

- 5 Filets Garnis - Argancy Pétanque
- 5-6 10ème anniversaire - MJC ORA Jeunes
- 12 Filets Garnis - Argancy Pétanque
- 14-18 Chantier Projet - MJC ORA Jeunes
- 19 Filets Garnis - Argancy Pétanque
- 21-26 Séjour SKI - MJC ORA Jeunes
- 26 Filets Garnis - Argancy Pétanque

Mai

- 1 Marche du 1er mai - Inter associations
- 2 Filets Garnis - Argancy Pétanque
- 8 Cérémonie du 8 mai - Municipalité de Trémery
- 9 Filets Garnis - Argancy Pétanque
- 11 Tournoi "la Régalaide" - Argancy Pétanque
- 16 Filets Garnis - Argancy Pétanque
- 18 Brocante - Familles Rurales
- 23 Filets Garnis - Argancy Pétanque
- 30 Tournoi "La Mie Fidèle" - Argancy Pétanque

Juin

- 1 Tournoi Vétérans - US Argancy
- 6 Tournoi Vinoshop - Argancy Pétanque
- 11 Spectacle de danse - Familles Rurales
- 13 Filets Garnis - Argancy Pétanque
- 14 Concours de Poissons Chats - Amicale de Pêche d'Olgy
- 14-15 Spectacle de théâtre enfants et ados - Familles rurales
- 18 Spectacle de théâtre enfants - Familles Rurales
- 20 Filets Garnis - Argancy Pétanque
- 27 Filets Garnis - Argancy Pétanque
- 28 Barbecue des équipes - TC Argancy

Juillet

- 4 Filets Garnis - Argancy Pétanque
- 7-12 Chantier Jeunes - MJC ORA Jeunes
- 11 Filets Garnis - Argancy Pétanque
- 12-26 Séjour CLV - MJC ORA Jeunes
- 13 Fête nationale - Municipalité & Inter-associations
- 18 Filets Garnis - Argancy Pétanque
- 25 Filets Garnis - Argancy Pétanque
- 26-28 Fête patronale - US Argancy

Mairie d'ARGANCY

1, place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél.: 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70

Rugy

Tél/fax : 03 87 77 83 35

E-mail : mairie.argancy@wanadoo.fr
www.argancy.fr



Tennis

Du 5 avril au 3 mai

Championnat de Lorraine par équipe
enfants 13/14 ans

4 mai - 1er juin

Championnat de Lorraine
par équipe homme et dame

Du 2 au 28 juin

Tournoi interne homologué



Centre aéré Familles Rurales

14-18 avril

L'environnement dans le monde

5 juillet au 18 Juillet

21 au 25 juillet

29 juillet au 9 août



ORA Jeunes

29 juillet au 9 août

Animations estivales

